

**OBJET PRU
AMENAGEMENT DE L'ILOT SAINT-JACQUES
DECLASSEMENT DE TERRAIN**

Par Délibération du Conseil Municipal en séance du 18 décembre 2003, la Ville de Saint-Denis a confié à la SODIAC l'aménagement de l'îlot Saint-Jacques dans le cadre de la convention Publique d'Aménagement des Quartiers Anciens du Centre Ville.

La parcelle référencée AO 604 d'une surface totale de 5 689 m² est situé dans le périmètre d'aménagement de l'îlot Saint-Jacques et appartient à la Commune. Celle-ci constitue le terrain d'assiette du programme immobilier comprenant la réalisation de 101 logements sociaux, des commerces et des équipements publics -crèches et CCAS-.

Ce terrain servait d'aire de stationnement. Ce parking a été fermé.

A la date du 27 septembre 2007, Maître CHANE-KY Daisy, Huissier de Justice, a constaté la désaffectation de ce service public (confer le procès-verbal de constat ci-annexé).

Je vous demande donc :

- de constater la désaffectation du service public sis sur la parcelle cadastrée section AO n° 604 ;
- de décider le déclassement de ladite parcelle du domaine public au domaine privé.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE DEPUTE-MAIRE

René-Paul VICTORIA



OBJET PRU
AMENAGEMENT DE L'ILOT SAINT-JACQUES
DECLASSEMENT DE TERRAIN

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le procès-verbal de constat d'huissier en date du 27 septembre 2007 relatif à la désaffectation du parking ;

Sur le RAPPORT N° 07/3-52 présenté par le Député-Maire au nom de la Commission Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission (1 abstention) ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Constate la désaffectation du service public sis sur la parcelle AO 604.

ARTICLE 2

Prononce le déclassement de ladite parcelle du domaine public au domaine privé.

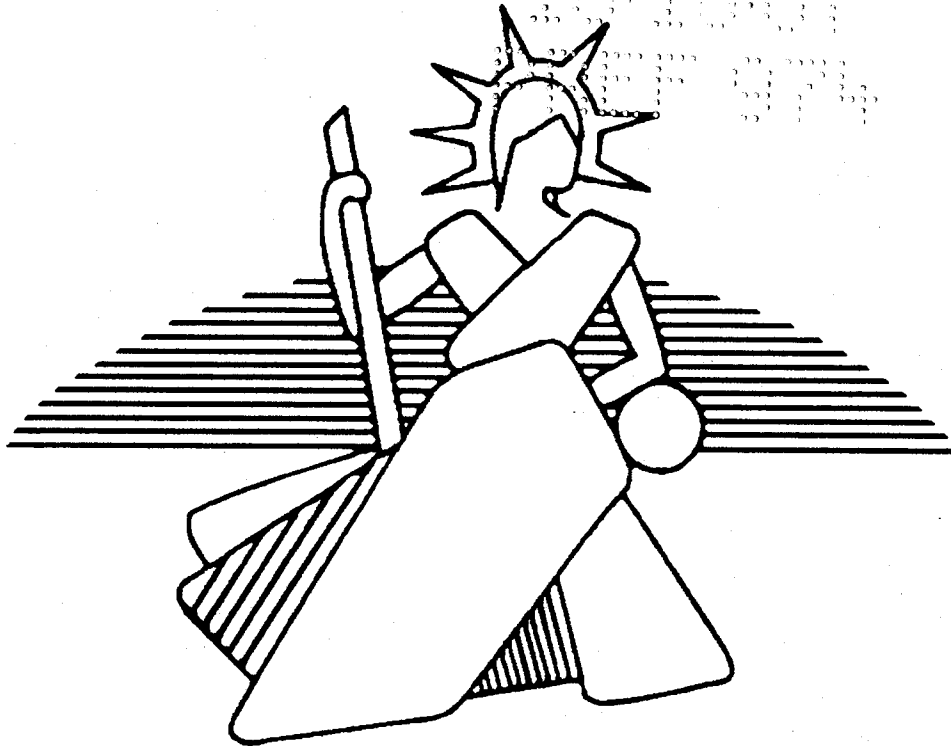
Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le - 9 OCT. 2007

LE DEPUTE-MAIRE



Paul VICTORIA
Paul VICTORIA

**PROCES-VERBAL
DE
CONSTAT**



S.C.P. Alette MORVILLE et Daisy CHANE-KY
Huissiers de Justice Associés
8, Résidence Anaxagore - 24, Rue Jean Cocteau
97490 SAINTE-CLOTILDE
☎ 02.62.90.26.10 - 📠 02.62.90.26.14

PROCES VERBAL DE CONSTAT

Référence C60392.00

**L'AN DEUX MIL SEPT
ET LE VINGT SEPT SEPTEMBRE**

A LA REQUETE DE

SODIAC (SOCIETE DIONYSIENNE D'AMENAGEMENT ET DE CONSTRUCTION)

Société Anonyme dont le siège social est au 50 Quai Ouest à SAINT DENIS, agissant poursuites et diligences de son représentant légal.

LAQUELLE ME REQUIERT

Aux fins de constater la pose de clôture du terrain cadastrée AO 604, dans le cadre de l'opération Ilot Saint Jacques se déroulant au 252 Rue Maréchal Leclerc SAINT DENIS.

DEFERANT A CES DECLARATIONS ET REQUISITIONS

**Je soussignée,
Maître Daisy CHANE-KY,
Huissier de Justice associé de la
Société Civile Professionnelle titulaire d'un Office d'Huissier de Justice
ALLETTE MORVILLE et DAISY CHANE-KY
8 Résidence Anaxagore, 24 Rue Jean Cocteau
97490 SAINTE CLOTILDE**

Me suis rendue ce jour au 252 Rue Maréchal Leclerc SAINT DENIS,

Là étant, à 8 heures 45, en présence de Madame RAVALET Sarah et Monsieur CARETTO chargés d'opération à la SODIAC, je procède aux constatations suivantes :

Il existe actuellement au 252 Rue Maréchal Leclerc, face à l'ancien magasin GHANTY, un terrain inoccupé, vide et entièrement clôturé avec des clôtures de chantier.

Le tour de l'enceinte de ce terrain est parcouru à pied et je peux noter qu'effectivement des clôtures sont posées tout autour, empêchant toute intrusion.

Celui-ci est entièrement clôturé, aussi bien du côté de la Rue Maréchal Leclerc que de la Ruelle Pavée.

Il est également clôturé de l'autre côté, face au bâtiment de la MAPA ainsi que le long de la limite Ouest où se trouvent les limites clôturées des voisins.

J'ai pris des clichés photographiques qui seront annexés au présent.

Ayant terminé mes constatations et répondu à la mission qui m'a été confiée, je me suis retirée afin de rédiger le présent procès-verbal de constat pour servir et valoir ce que de droit.

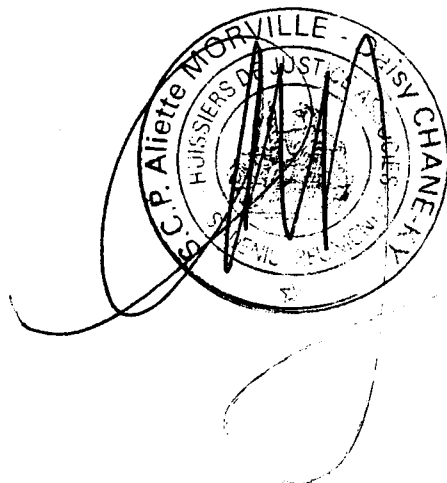
SOUS TOUTES RESERVES.

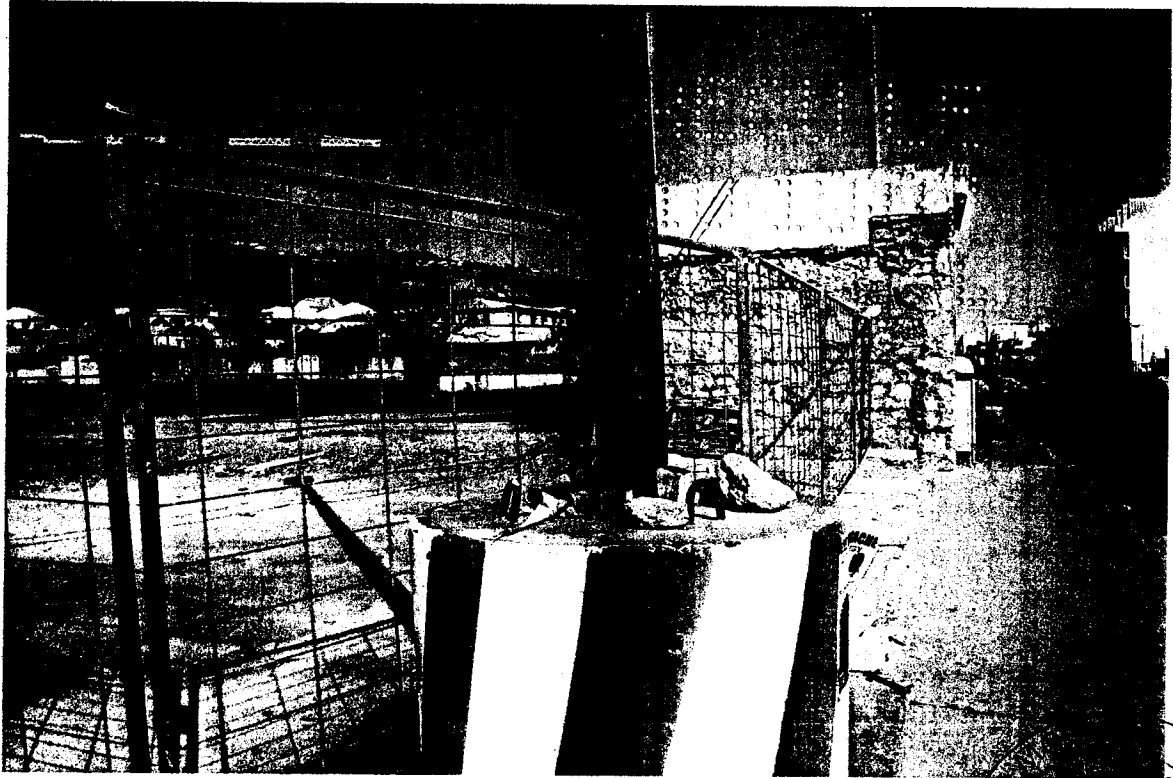
Acte soumis à la Taxe Forfaitaire.

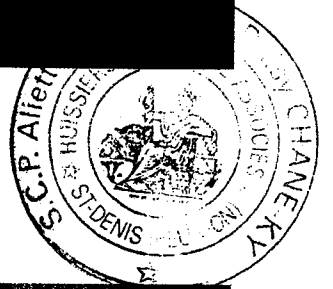
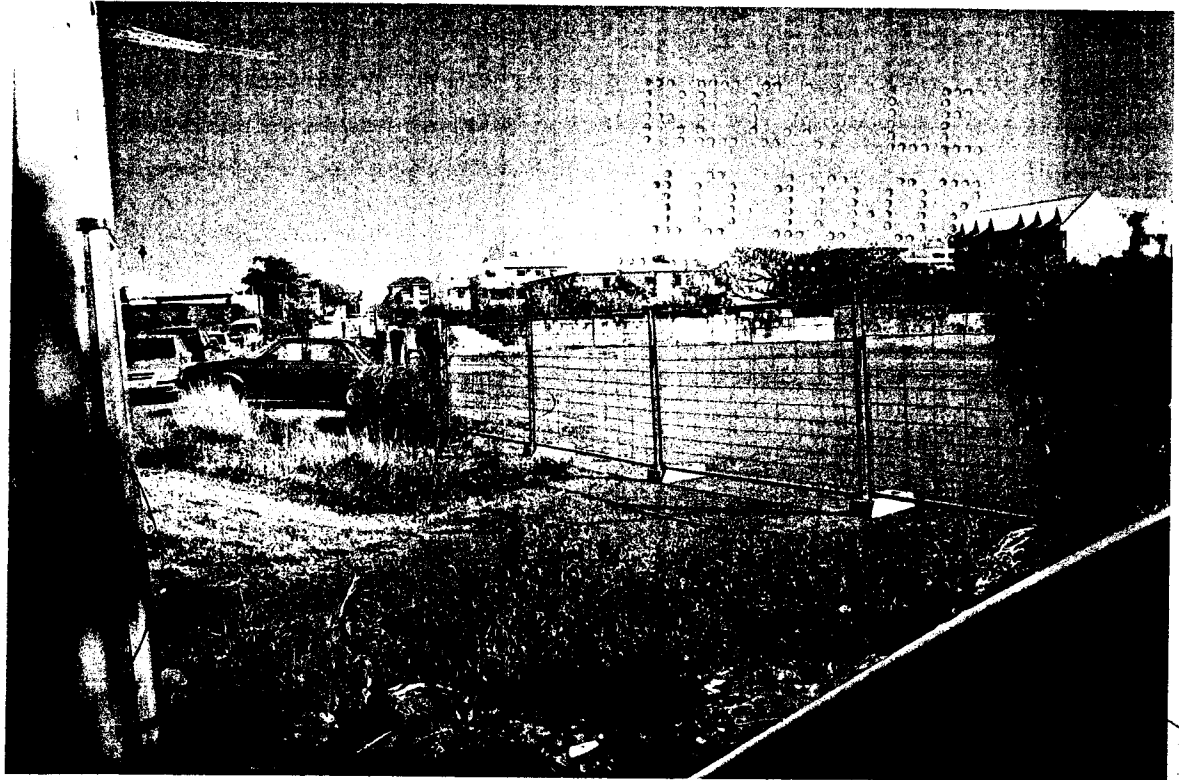
Le présent procès-verbal de constat a été rédigé sur 2 feuilles de format légal.

COUT : QUATRE CENT CINQUANTE DEUX EUROS ET 60 CENTIMES

Emolument	400.00	€
Transport	8.71	€
Photos		
<hr/>		
Total Hors	408.71	€
Taxe		
TVA à 8.5%	34.74	€
Taxe	9.15	€
<hr/>		
Total Toutes taxes	452.60	€







Faint, illegible text at the top of the page, possibly a header or title.

